



## DEMANDE DE COTATION (RFQ)

### Acquisition de solutions de transport et d'écouvillons dans le cadre du lancement du processus d'adoption du test HPV comme test de dépistage du CCU

UNFPA, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Rabat	DATE : 22/08/2022
	N° de référence de la RFQ : UNFPA/MOR/RFQ/01-07/2022

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **L'Acquisition de solutions de transport et d'écouvillons le cadre du lancement du processus d'adoption du test HPV comme test de dépistage du CCU** pour l'UNFPA tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 3 jointe aux présentes.

Les soumissions doivent être transmises sous deux plis fermés séparés (offre technique et offre financière), au plus tard le **27/08/2022 à 15h** au nom et à l'adresse suivants :

**Mr Moncef Mghazli** ; UNFPA, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Rabat.

Avec la mention suivante : **UNFPA/MOR/RFQ/01-07/2022 – Solutions de transport-Ecouvillons HPV/CCU**

Il vous appartiendra de vous assurer que votre soumission parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions reçues par l'UNFPA postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Cette demande de prix est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles ; pour être considéré comme un soumissionnaire éligible pour ce processus de sollicitation, vous devez vous conformer aux conditions suivantes :

- Le soumissionnaire doit être une société légalement constituée qui peut fournir les produits/services/travaux demandés et avoir la capacité juridique de conclure un contrat avec l'UNFPA pour livrer/exécuter les produits/services/travaux demandés dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- Le soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts concernant le processus de sollicitation ou avec les termes de référence/spécifications techniques. Les soumissionnaires en conflit d'intérêts seront disqualifiés du processus.
- Au moment de la soumission de l'offre, le soumissionnaire n'est pas soumis aux interdictions d'approvisionnement découlant du [Compendium of United Nations Security Council Sanctions Lists](#) et n'a pas été suspendu, exclu, sanctionné ou autrement identifié comme inéligible par [un Organisme des Nations Unies](#) ou par [la Banque mondiale](#).
- Les soumissionnaires doivent adhérer au Code de conduite des fournisseurs de l'ONU, disponible en cliquant [ici](#).



Les soumissions seront évaluées sur la base de la conformité aux spécifications techniques et du coût total des marchandises/ coût total au débarquement.

L'évaluation sera effectuée selon un processus en deux étapes par un comité d'évaluation. Les propositions techniques seront évaluées pour leur conformité avant la comparaison des offres de prix.

En cas de résultat satisfaisant suite au processus d'évaluation, l'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins disant dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres.

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tous les actes de fraude à l'encontre de l'UNFPA, ainsi qu'à l'encontre de tiers impliqués dans les activités de l'UNFPA. La politique de l'UNFPA concernant la fraude et la corruption est disponible [ici](#). La soumission d'une proposition implique que le soumissionnaire prenne en compte cette politique.

Les fournisseurs, leurs filiales, agents, intermédiaires et mandants doivent coopérer avec le Bureau des services d'audit et d'investigation de l'UNFPA ainsi qu'avec toute autre entité de contrôle autorisée par le directeur exécutif et avec le conseiller en éthique de l'UNFPA au besoin. Une telle coopération comprendra, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : l'accès à tous les employés, représentants, agents et cessionnaires du vendeur ; ainsi que la production de tous les documents demandés, y compris les dossiers financiers. Le fait de ne pas coopérer pleinement aux enquêtes sera considéré comme un motif suffisant pour permettre à l'UNFPA de répudier et de résilier l'accord, d'exclure et de retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés de l'UNFPA.

Une ligne d'assistance téléphonique anti-fraude confidentielle est à la disposition de tout soumissionnaire pour signaler des activités frauduleuses suspectes : [UNFPA Investigation Hotline](#).

L'UNFPA a adopté une politique de tolérance zéro sur les cadeaux et invitations. Les fournisseurs sont donc priés de ne pas envoyer de cadeaux ou d'offrir l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails sur cette politique sont disponibles ici : [Zero Tolerance Policy](#).

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la prestation susmentionnée :

Le dédouanement, si nécessaire, sera à la charge	✓ Du fournisseur/de l'offrant
Adresses exactes des lieux de livraison	✓ Ministère de la santé et de la protection sociale – Région Rabat-Kénitra

Date limite de livraison prévue (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par l'UNFPA)	✓ 1 semaine après réception du bon de commande
Calendrier de livraison	✓ Requis
Mode de transport	✓ Terrestre
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	✓ Devise locale : Dirham Marocain (MAD)
Services après-vente et garantie requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 18 mois de validité/garantie</li> <li>✓ Formation des utilisateurs</li> </ul>
Date-limite de soumission de l'offre de prix	✓ 27/Août/2022 au plus tard à 15h00
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La déclaration sur l'honneur (Annexe 2) signée et cachetée ;</li> <li>✓ Le formulaire fourni dans l'annexe 3, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ;</li> <li>✓ Le document des conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats relatifs à la fourniture de biens (annexe 4) signé ;</li> <li>✓ Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ;</li> <li>✓ L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ;</li> <li>✓ L'ensemble de la documentation, des informations et des déclarations concernant les différents articles.</li> </ul>

Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 90 jours</li> </ul> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'UNFPA pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de ce qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interdites</li> </ul>
Conditions de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 100% dès livraison complète des biens dans le site indiqué plus haut</li> <li>✓ Inspection satisfaisante</li> <li>✓ Installation complète</li> <li>✓ Réussite de l'ensemble des tests</li> <li>✓ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ</li> </ul>
Délai de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les délais de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours à compter de la réception des documents d'expédition, de la facture et de tout autre document requis.</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas</li> <li>✓ Exhaustivité des services après-vente</li> <li>✓ Acceptation sans réserve du bon de commande/des conditions générales du contrat</li> <li>✓ Délai de livraison selon les exigences</li> </ul>
L'UNFPA attribuera un contrat à	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un seul et unique fournisseur</li> </ul>
Type de contrat devant être signé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bon de commande</li> </ul>
Conditions particulières du contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Annulation du bon de commande en cas de non-respect du calendrier de livraison</li> </ul>
Annexes de la présente RFQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Spécifications Techniques requises (annexe 1)</li> <li>✓ Déclaration sur l'honneur (annexe 2)</li> <li>✓ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 3)</li> <li>✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4).</li> <li>✓ La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</li> </ul>



<p>Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)</p>	<p>UNFPA Rabat : Administration Adresse : <u>13 Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat, Maroc</u> N° de mobile : +212 767 39 04 97 Adresses de courrier électronique : <a href="mailto:jazouli@unfpa.org">jazouli@unfpa.org</a> Les réponses tardives de UNFPA ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le UNFPA estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>
--	---

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par l'UNFPA. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par l'UNFPA, son offre de prix sera rejetée.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par l'UNFPA après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, l'UNFPA se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

L'UNFPA n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

L'UNFPA encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant à l'UNFPA si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente demande de soumission.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,



## **Annexe 1**

### **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

#### **Article 1 : Ecouvillons de prélèvement ( Quantité : 2000 unités)**

Ecouvillon floqué conditionné dans un sachet unitaire stérile, d'une longueur d'environ 8cm pour prélèvement endo et exocervical d'échantillons de cellules et de virus, conçu pour le test HPV. Comporte un manche de qualité médicale auquel sont fixées à son extrémité, perpendiculairement, des microfibres de Nylon qui agissent comme une brosse douce, permettant de recueillir de grande quantité de cellules et l'éluion rapide des échantillons qui libèrent instantanément les cellules dans le milieu de transport. Le manche est muni d'un point de rupture pour une libération en douceur de l'embout à l'intérieur du tube après le prélèvement de l'échantillon.

#### **Article 2 : Milieux de transport et de conservation de l'ADN du HPV (Quantité : 1500 unités)**

Milieu de transport et conservation cellulaires utilisé en phase préanalytique pour la détection en biologie moléculaire des papillomavirus humains (HPV) destiné à être analysé par technique d'amplification de l'ADN. Validé par le test Xpert HPV. Dispositif prêt à l'emploi, compatible avec les plateformes d'extraction et d'amplification ouvertes. Tube avec bouchon à vis contenant au moins 2 ml du milieu de collecte et de conservation moléculaire. Le milieu doit préserver l'ADN du HPV pendant au moins 48 h lorsqu'il est conservé entre 2 et 25 °C.



## Annexe 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) ..... en ma qualité de..... certifie sur l'honneur que l'entité soumissionnaire ..... n'est pas inscrite sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose à des poursuites et que la présente pourrait être utilisée en justice.

Signature et cachet du responsable

Date : ...../...../.....



### Annexe 3

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR  
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales De l'UNFPA et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences De l'UNFPA, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNFPA/MOR/RFQ/01-07/2022**.

Tableau des coûts : Offre des équipements conformes aux spécifications techniques et exigences :

Article	Désignation- Caractéristiques	Qté	Prix unitaire (MAD) HT	Prix total (MAD) HT	Montant TVA	Prix total (MAD) TTC
1	Ecouvillon de prélèvement	2000				
2	Milieu de transport et de conservation de l'ADN du HPV	1500				

Je certifie par la présente que la société ....., pour laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné l'appel d'offres **UNFPA/MOR/RFQ/01-07/2022**, y compris toutes les annexes et les amendements au document d'appel d'offres (le cas échéant). De plus, la société accepte les conditions générales du contrat pour l'UNFPA et respectera cette offre jusqu'à son expiration.

Nom et titre	Date et signature





## **Annexe 4**

CONDITIONS GENERALES DE L'UNFPA APPLICABLES AUX CONTRATS RELATIFS A LA FOURNITURE DE BIENS